

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2016

---

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

## AMENDEMENT

N ° CL89

présenté par  
M. Warsmann, rapporteur

-----

### ARTICLE 26

Supprimer les alinéas 6 à 8.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences, pour l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), d'un autre amendement présenté à l'article 4 de la proposition de loi organique. Il s'agit de supprimer l'ajout, par le texte du Sénat, de cette autorité à la liste de celles dont le président est désigné par le Président de la République après avis des commissions parlementaires en application du dernier alinéa de l'article 13 de la Constitution. Le présent amendement maintient, en conséquence, les modalités actuelles de nomination du président de cette autorité.

Un autre amendement de conséquence est présenté à l'article 47 de la présente proposition de loi.